# CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAL JEUNES des départements GARD HERAULT 2021

# 23 et 24 mai 2021 Golf de Campagne

# RÈGLEMENT PARTICULIER DE L’ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

1. ***1- CONDITIONS DE PARTICIPATION***

Épreuve comptant pour le mérite national jeune ouverte à tous les joueurs de catégorie minime, benjamin et U12, licenciés dans les départements Gard, Hérault et répondant aux exigences des règles du statut amateur.

Tous les joueurs licenciés devront être titulaires d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf qui devra avoir été enregistré par leur club avant la date de clôture des inscriptions, ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l’espace licencié, faute de quoi l’inscription sera rejetée.

Le Championnat interdépartemental 30, 34 est ouvert aux joueurs et joueuses des catégories :

Minimes 15 et 16 ans nés en 2005 et 2006

Benjamins 13 et 14 ans nés en 2007 et 2009

U12 12 ans et moins nés en 2009 ou après

Le champ global des joueurs est limité à **110** (dont au minimum **15 filles**).

Le champ des joueurs sera déterminé conformément aux stipulations du vade-mecum FFGolf 2021.

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d’abord l’ordre du Mérite National Jeunes, puis l’ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l’ordre d’arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d’abord l’ordre du Mérite National Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l’ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l’ordre d’arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

**2- *FORME DE JEU – SÉRIES et MARQUES de DEPARTS PAR CATÉGORIES***

36 trous Strokeplay, 18 trous par jour. 1er tour le dimanche 23 mai; 2nd tour le lundi 24 mai.

Journée de reconnaissance le samedi 22 mai, une réservation de départ auprès du golf est obligatoire a valider par le golf

**Catégories et repères :**

* Repères jeunes conformes aux préconisations de la ***ffgolf***

*Marques départs Filles :* **Minimes** : bleues **Benjamines** : rouges **U 12** : violettes

*Marques départs Garçons :* **Minimes** : blanches **Benjamins** : jaunes **U 12** : grises

**3- *ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS***

La date de clôture des inscriptions est fixée au **19/05/2021, à 24h cachet de la poste faisant foi**. Les inscriptions, **obligatoirement accompagnées du droit d’engagement**, se feront uniquement par courrier, et devront être adressées à :

**Comité départemental de golf du Gard**

**1360 Chemin du Mas de Campagne**

**30900 Nîmes**

Les inscriptions peuvent être envoyées par courriel à l’adresse : *comitegolfgard@orange.fr* dans ce cas l’inscription ne sera prise en compte qu’après réception du paiement à l’adresse ci-dessus.

Aucun paiement ne sera accepté le jour de la compétition.

Toute réception de demande après la clôture des inscriptions ne sera plus prioritaire.

Le comité publiera une liste de joueurs retenus au plus tard 2 jours après la date limite d’inscription.

**Droit d’engagement : 34 €**

Toute annulation de participation devra être notifiée auprès du club au plus tard le ***20/05/2021 à 17h***. Toute annulation après cette date reste redevable du droit de compétition.

1. ***4- DÉROULEMENT DE L’ÉPREUVE***
	1. ***Épreuve "non fumeur" :*** pendant un tour il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.
	2. ***Chariot électrique :*** durant le tour conventionnel l’utilisation d’un chariot électrique n’est pas autorisée.
	3. ***Cadet :*** pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.
	4. ***Moyens de déplacement :*** pendant tout le déroulement de ce championnat, les vélos ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l’enceinte du golf aux joueurs et aux accompagnateurs.

***Accompagnateurs :*** pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de ligues ou de clubs, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.
Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné

***5- DEPARTS***

La liste officielle des départs sera consultable sur le site internet de la ligue Occitanie rubrique comité, sur le site du golf de Campagne et sur le tableau officiel de la compétition.

***6- CLASSEMENTS, PRIX ET RESULTATS***

Dans chaque série d’âge et de sexe : 2ou3 prix en Brut (en fonction du nombre de joueurs)

*Sauf pour la première place, les classements seront établis en utilisant le départage sur le 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l’égalité subsiste, trou par trou en remontant.*

*Le départage des éventuels ex æquo pour le titre de Champion de chaque département de chaque catégorie et par sexe, se fera en play-off "trou par trou" sur les trous désignés par le Comité de l’épreuve.*

*Si en raison des conditions climatiques, du manque de visibilité ou autre, le play-off devait être annulé ou interrompu, la première place sera attribuée comme les autres.*

Les résultats seront annoncés et affichés à la fin du dernier tour ; ils seront ensuite consultables sur le site Internet de la ligue golf Occitanie et sur le site du golf de Campagne

***7- COMITE DE L’EPREUVE***

Le Comité de l’épreuve se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Sa composition sera affichée sur le tableau officiel.

***1. Comité de l’épreuve – arbitres*** sera mis en place le jour de la compétition par les 2 comités départementaux organisateurs.

**2. *Divers commentaires***

Pour décerner les titres de champion c’est le premier joueur de chaque département dans chaque catégorie qui se verra attribué le titre de champion Gard Hérault ; idem pour les 2ème et 3ème.

Pour le championnat interdépartemental, seuls les catégories minimes, benjamins et U12 pourront marquer des points pour le Mérite National Jeunes.

Les meilleurs U10 sont vivement encouragés à s’inscrire dans la catégorie U12.

Le Comité Départemental a décidé de créer un championnat U10 qui ne comptera pas pour le Mérite National Jeunes et qui fera l’objet d’un autre règlement.

 ***8 – PROTOCOLE SANITAIRE***

 L'ensemble des participants (joueurs, accompagnateurs...) devront respecter dans l'enceinte du golf, les règles et obligations définies par le protocole sanitaire prescrit par la FFG et en vigueur à la date de l'épreuve.

L'application de ce protocole sanitaire pourra amener le Comité à prendre des dispositions particulières pouvant éventuellement modifier certains points du présent règlement.

Le non-respect de ce protocole par les joueurs sera considéré comme une faute de comportement.

**Cette épreuve est fortement conseillée pour les jeunes souhaitant participer aux épreuves de qualifications régionales.**